



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

CTA du 30 juin 2020

Déclaration FSU

En préambule, nous tenons à déplorer le manque d'écoute du rectorat concernant nos demandes d'ajouts à l'ordre du jour et la volonté de limiter au maximum les échanges, comme le prouve la tenue d'un CTSD l'après-midi même dans le Puy de Dôme tandis que dans l'Allier la DASEN va même jusqu'à refuser de tenir les instances. Ce n'est pas respecter cette instance, ni les personnels. Après une première étape de mise à mal du paritarisme avec la fin de la consultation des CAP pour les opérations de mutations à cause de la loi dite de transformation de la Fonction publique dont la FSU demande l'abrogation, cette dernière prend acte que ces instances (CTA, CTSD...) ne s'inscrivent plus que dans un formalisme institutionnel que l'administration souhaite écourter au maximum et elle saura tirer toutes les conclusions quant à ce qui est improprement appelé dialogue social !

La période de déconfinement n'est pas achevée que le gouvernement reprend de plus belle ses projets de régression sociale : application de la réforme de l'assurance chômage à partir du 1^{er} septembre, retour de la réforme des retraites pourtant largement contestée et, dernière annonce, l'augmentation du temps de travail dans un contexte de hausse du chômage... La FSU dénonce le maintien de l'état d'exception sanitaire qui n'est pas acceptable même prétendument allégé, et particulièrement dans ce contexte de déconfinement total de l'activité économique.

Durant la période écoulée, les enseignant-es, victimes d'une campagne médiatique et politique de dénigrement et de calomnie, attendaient du chef de l'État une parole de reconnaissance du travail accompli, qui n'est malheureusement pas venue. Le service public d'éducation a pourtant tenu pendant cette période difficile grâce à l'investissement des personnels, en dépit des nombreuses difficultés auxquelles ils ont été confrontés et malgré le manque de formation. Les facteurs limitant la reprise ont avant tout été d'ordre médical et matériel, liés à l'application des consignes et du protocole sanitaires. Nous savons toutes et tous qu'il était alors impossible dans le cadre de l'application du protocole, d'accueillir tous les élèves : si cela avait été clairement annoncé à la mi-mai par le ministre aux familles, de plus en plus pressées de reprendre le travail, cette campagne de dénigrement n'aurait certainement pas pu se développer. Les personnels n'ont jamais cessé de travailler à distance quand ils ne pouvaient être présents sur site et poursuivant pour un grand nombre ce travail alors même qu'ils étaient dans les établissements. La réaction très tardive du ministre de l'Éducation, sous la pression des organisations syndicales, a permis durant ce laps de temps de détourner habilement le mécontentement des parents sur les conditions de reprise de leur(s) enfant(s) envers les enseignants et laissera des traces ! L'accélération du déconfinement dans les écoles et collèges a imposé un nouveau protocole tout aussi difficile à appliquer que le précédent.

Dans ce contexte, à deux semaines de la fin de l'année scolaire, l'annonce du retour des élèves dans les écoles et les collèges, « de manière obligatoire », s'est faite à nouveau sans tenir compte des impératifs d'organisation pratique et pédagogique. Beaucoup trop tardive et inopérante pour une bonne partie des élèves, dont ceux les plus éloignés du système scolaire, elle a mis une nouvelle fois les équipes sous tension. Cette « scolarisation facultative » du début du déconfinement, tout à fait scandaleuse, a posé des problèmes considérables et porté un préjudice incommensurable à l'École ! Que des académies pensent « récompenser » les enseignant-es par des « open badges » est un mépris supplémentaire de l'engagement des personnels pendant cette période unique.

Cette période inédite de travail à distance a été aussi l'occasion pour le ministre d'annoncer sans aucune concertation le dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme » (2S2C), dont les finalités sont peu claires au regard des enseignements culturels et sportifs déjà existants. Pour la FSU, ce dispositif 2S2C ne peut être que transitoire et se limiter à cette période de déconfinement. Il ne saurait préfigurer un quelconque projet éducatif laissant au volontariat des familles et aux associations, la formation sportive, de santé, culturelle et civique des élèves. L'enseignement des disciplines artistiques, sportives, la construction de l'esprit critique sont indispensables pour tous les jeunes, répondent à des finalités et des pratiques qui ne peuvent se confondre avec ce qui relève du périscolaire. Le service public d'éducation assure une mission de justice sociale et territoriale qui ne peut être ainsi

déléguée. Le 2S2C s'inscrit dans un ensemble de dispositifs qui peuvent apparaître comme simplement périphériques et transitoires (vacances apprenantes, 2S2C, renforcement de Devoirs Faits, promotion du numérique éducatif). En réalité, à la faveur de la crise, le ministère entend marginaliser la place de l'École au sein d'un écosystème éducatif qui renvoie la responsabilité des apprentissages aux familles, légitime d'autres acteurs (collectivités, associations, entreprises) et relègue les enseignants au rang de producteurs de contenus, consacrant un modèle éducatif libéral territorialisé.

Les jurys de la session 2020 du bac ont commencé le 26 juin. Cette session est à bien des égards très particulière puisque les épreuves terminales ont été remplacées par le contrôle continu. Or celui-ci est, par nature, inégalitaire puisqu'il fait disparaître tout cadre national qui permet de garantir l'égalité entre les candidats. Par exemple, dans le département de l'Allier, des notes destinées à améliorer les moyennes de contrôle continu ont été ajoutées a posteriori dans certaines classes, hors de tout cadre réglementaire et même, parfois, sans conseil de classe. Ces initiatives locales de rajouts de notes de complaisance ont été faites sans en informer les parents qui ont découvert les méthodes. Cela préfigure-t-il le bac version Blanquer ?

Dans ce contexte, l'existence de jurys extérieurs à l'établissement doit permettre de travailler à une forme d'objectivation du contrôle continu. Mais le ministère a tardé à diffuser des consignes claires (calcul des notes du contrôle continu, remplissage des livrets scolaires, travail des jurys etc.). Il porte donc une lourde responsabilité dans les problèmes rencontrés et à venir. Le recours au contrôle continu ne peut être généralisé, la FSU continue de combattre la réforme du baccalauréat et du lycée. Elle rappelle son exigence d'un examen national, dans le cadre d'épreuves terminales, nationales et anonymes.

Le dépôt le 12 mai dernier d'une proposition de loi sur la direction d'école ne répond pas aux besoins et préoccupations des enseignants. Même si l'emploi fonctionnel, inadapté à la spécificité de l'école primaire et qui aurait bouleversé son fonctionnement, a disparu de la proposition de loi, le maintien de « *la délégation de compétences de l'autorité académique* » fait courir le risque d'une posture hiérarchique refusée par les équipes dans les écoles. L'annonce le 24 juin par le ministre de l'Éducation Nationale que des mesures réglementaires seront prises d'ici deux semaines n'est pas acceptable et s'inscrit dans l'absence de tout dialogue avec les personnels. La FSU exige donc une reprise immédiate des discussions interrompues pendant la pandémie, sur les mesures à prendre pour améliorer dès maintenant les conditions de travail des directrices et directeurs. Sur ce sujet précis, la FSU demande une augmentation des décharges pour toutes les écoles publiques du pays, quelle que soit leur taille, sans missions supplémentaires en contrepartie. Chaque école devant a minima bénéficier d'une journée hebdomadaire.

Pour la rentrée 2020, la dotation académique en AED bien que quasi constante est toujours insuffisante au regard de la nécessité d'un encadrement suffisant des élèves dans les établissements du 2nd degré. On peut néanmoins constater des variations de dotations significatives (plus ou moins un poste complet) dues à l'évolution du nombre d'internes ou d'externes mais aussi dues à des dotations spécifiques DSDEN ou rectorat et sur lesquelles on peut s'interroger sur les critères d'attribution.

Pour ces personnels qui remplissent une tâche importante dans les collèges et lycées, la FSU demande la neutralisation des trois mois de confinement dans le décompte des 6 ans, limite réglementaire pour exercer le travail d'assistant d'éducation. En effet, le confinement n'a pas été sans conséquences pour les collègues dont le contrat ne peut plus être renouvelé et pour lesquels il est difficile de se projeter dans « l'après AED », d'autant plus en cette période où le nombre de demandeurs d'emploi ne cesse d'augmenter. Cette neutralisation permettrait aux personnes concernées d'envisager la suite plus sereinement, avec plus de perspectives concrètes et permettrait aux établissements de préparer au mieux cette rentrée qui s'annonce compliquée quelles qu'en soient les modalités.

En ce qui concerne les contractuels, la FSU alerte sur le fait que la pandémie a impacté sérieusement les collègues en CDD dont les contrats se sont interrompus pendant le confinement. De plus, l'allègement des emplois du temps dans les établissements a accentué le non-emploi des contractuels, durant la première étape du déconfinement et jusqu'à la fin de l'année scolaire. La FSU demande un examen particulier de la situation de ces collègues en CDD, un état des lieux de l'emploi des contractuels pendant le confinement dans l'académie ainsi que l'application effective de la loi n° 2020-734 pour la suspension de la règle des 4 mois sans contrat qui supprime toute l'ancienneté acquise. Par ailleurs, les résultats des concours internes n'étant pas encore définitifs, les contractuels en CDD qui seront placés dans la liste complémentaire verront leur réemploi difficile dans la mesure où le doute continuera quant à leur « stagiairisation » ou leur affectation en tant que contractuels. Enfin, étant donné que les admis aux concours internes ne seront pas affectés en tant que stagiaires avant la mi-août et

que, en conséquence, les affectations des contractuels en CDI seront décalées, cela compliquera pour nos collègues la préparation de la rentrée 2020 qui s'annonce très difficile à divers égards. Le CTA rappelle que la suppression des GT d'affectation (TZR et CDI) rend les décisions d'affectation opaques en l'absence des représentants syndicaux.

Le lien social fragilisé pendant le confinement et l'aggravation des inégalités exigent dès la rentrée 2020 un renforcement du service public d'éducation, dans l'immédiat des moyens supplémentaires, des possibilités de groupes, des équipes pluri professionnelles, un aménagement des programmes, l'abandon de mesures liées aux réformes du lycée et du baccalauréat, à moyen terme un plan de programmation des emplois et des recrutements, une autre réforme du lycée et du baccalauréat. Des mesures sociales doivent aussi être prises de toute urgence comme par exemple l'augmentation significative des fonds sociaux et des bourses.

La crise économique qui se dessine est d'une ampleur inconnue depuis au moins la crise des années 1930. L'Éducation est une des clés pour limiter les effets de la crise pour les jeunes, tout comme le renforcement des services publics afin qu'ils puissent jouer le rôle d'amortisseurs sociaux. Un vaste plan de relance par la dépense publique est incontournable à la fois pour limiter les effets de la crise économique et faire en sorte d'en sortir le plus rapidement possible par la construction d'un nouveau modèle social, environnemental et économique. Les syndicats de la FSU, avec les personnels, avec les forces syndicales progressistes, continueront à s'opposer à toutes les politiques de régression et de répression sociales !